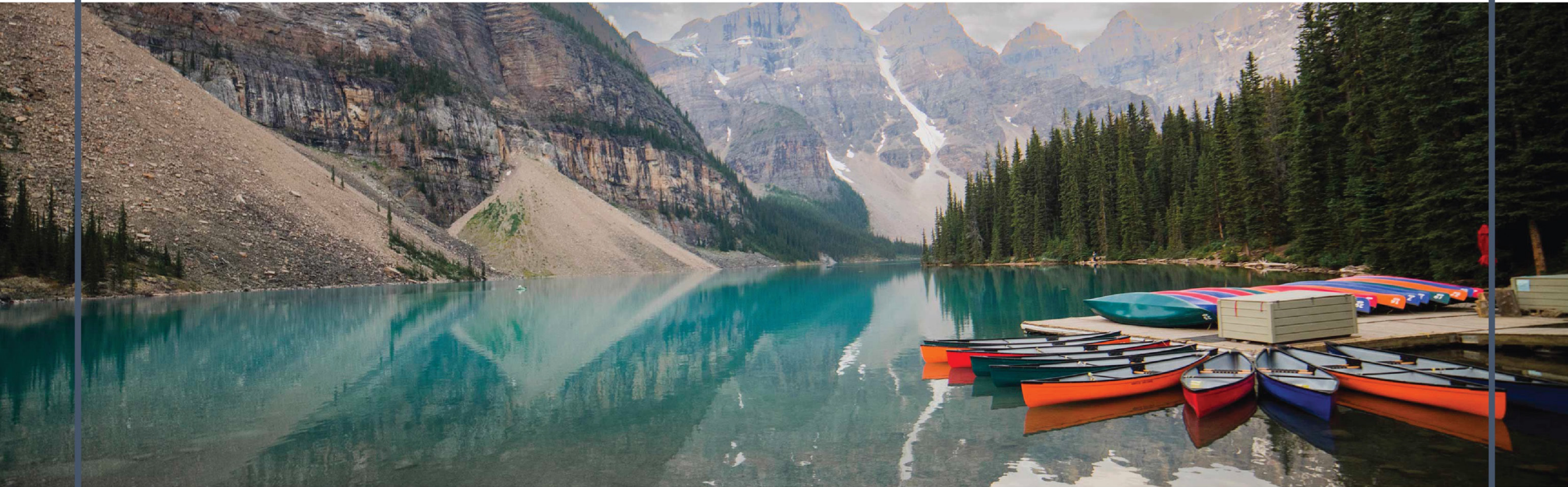




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Commission de la fonction publique du Canada

Numéro de catalogue : SC1-16F-PDF
ISSN 2818-6427

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur de la Commission de la fonction publique du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission de la fonction publique du Canada
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Courriel : cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca

Site Web de l’éditeur : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique.html>

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente de la Commission de la fonction publique du Canada.

Also available in English

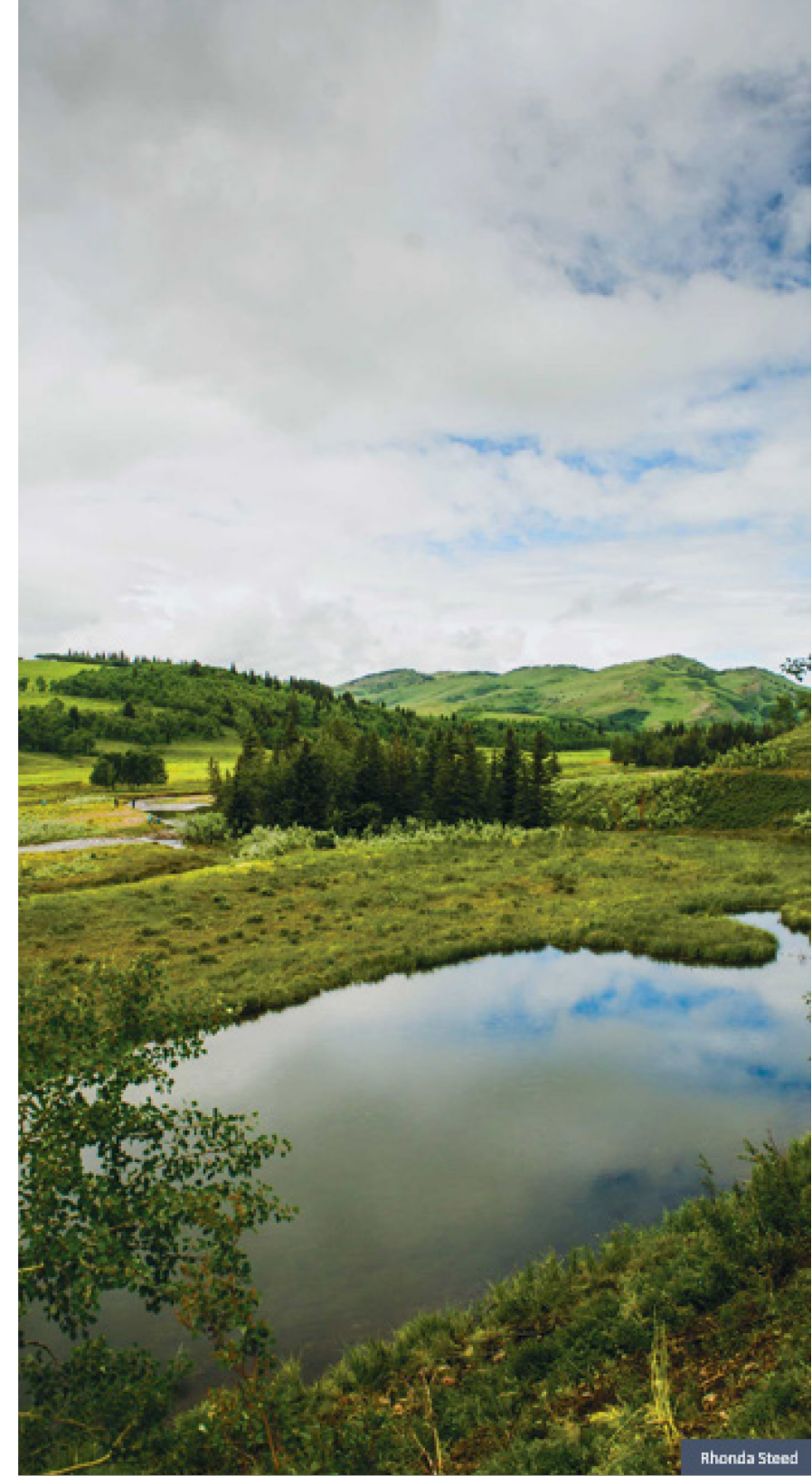
Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, la Commission de la fonction publique du Canada (CFP) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de la CFP. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de la CFP au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de la CFP et dans le rapport sur la SMDD 2024 à 2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de la CFP rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de la Commission de la fonction publique du Canada





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD : Par ses orientations politiques et ses conseils, la CFP aide les ministères et les organismes à recruter des personnes qualifiées au sein de la fonction publique, contribuant ainsi à former une main-d'œuvre qui reflète la diversité du Canada. La CFP offre des programmes de recrutement et des services d'évaluation qui soutiennent les priorités stratégiques de recrutement du gouvernement du Canada et le renouvellement de la fonction publique. Pour y parvenir, elle tire parti des outils modernes pour réduire les obstacles qui empêchent les Canadiens d'accéder aux emplois de la fonction publique. Nous surveillons aussi le recrutement dans la fonction publique et veillons à l'intégrité du processus de recrutement.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Accroître l’embauche de personnes autochtones dans la fonction publique fédérale en mettant en œuvre des initiatives en matière de recrutement découlant de la stratégie : Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation qui soutiennent les modifications de la <i>Loi sur l’emploi dans la fonction publique</i> ainsi que la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>. Programme : Services de recrutement et d’évaluation	Indicateur de rendement : Pourcentage des employés qui se sont identifiés comme autochtones Point de départ : 4,0 % en 2016-2017 Cible : Au moins 3,8 %	Le projet Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation, guidé par l’esprit de la déclaration des Nations unies est une stratégie pangouvernementale visant à réduire et à supprimer les obstacles à l’emploi dans la fonction publique rencontrés par les peuples autochtones. Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts dans le cadre de l’Appel à l’action contre le racisme, pour l’équité et l’inclusion, afin de nommer, parrainer, soutenir et recruter des employés et des candidats autochtones à des postes de direction dans la fonction publique fédérale. Objectifs ou ambitions pertinents : Cadre canadien d’indicateurs (CCI) Ambition/objectif : Les Canadiens vivent à l’abri de la discrimination et les inégalités sont réduites.	Résultat de l’indicateur : 5,3 % au cours de l’exercice financier 2023 à 2024. Notes : La cible de 3,8 % a été atteinte. Les derniers résultats disponibles concernant la représentation des groupes visés par l’équité en matière d’emploi sont ceux de l’exercice financier 2023 à 2024. Bien que nous utilisions les rapports annuels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) sur l’équité en matière d’emploi dans la fonction publique du Canada pour calculer notre résultat, celui-ci peut différer légèrement du pourcentage figurant dans les rapports du SCT. Nous rendons compte des employés assujettis à la <i>Loi sur l’emploi dans la fonction publique</i>, tandis que les rapports du SCT rendent compte de l’administration publique centrale.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Accroître l’embauche de personnes autochtones dans la fonction publique fédérale en mettant en œuvre des initiatives en matière de recrutement découlant de la stratégie : Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation qui soutiennent les modifications de la <i>Loi sur l’emploi dans la fonction publique</i> ainsi que la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>. Programme : Services de recrutement et d’évaluation	Indicateur de rendement : Pourcentage de personnes nommées à des postes de direction qui se sont identifiés comme autochtones Point de départ : 3,7 % en 2018-2019 Cible : Au moins 5,4 %	Le projet Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation, guidé par l’esprit de la déclaration des Nations unies est une stratégie pangouvernementale visant à réduire et à supprimer les obstacles à l’emploi dans la fonction publique rencontrés par les peuples autochtones. Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts dans le cadre de l’Appel à l’action contre le racisme, pour l’équité et l’inclusion, afin de nommer, parrainer, soutenir et recruter des employés et des candidats autochtones à des postes de direction dans la fonction publique fédérale. Objectifs ou ambitions pertinents : Cadre canadien d’indicateurs (CCI) Ambition/objectif : Les Canadiens vivent à l’abri de la discrimination et les inégalités sont réduites.	Résultat de l’indicateur : 6,6 % au cours de l’exercice financier 2023 à 2024. Notes : La cible de 5,4 % a été atteinte. Les derniers résultats disponibles concernant la représentation des groupes visés par l’équité en matière d’emploi sont ceux de l’exercice financier 2023 à 2024. Bien que nous utilisions les rapports annuels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) sur l’équité en matière d’emploi dans la fonction publique du Canada pour calculer notre résultat, celui-ci peut différer légèrement du pourcentage figurant dans les rapports du SCT. Nous rendons compte des employés assujettis à la <i>Loi sur l’emploi dans la fonction publique</i>, tandis que les rapports du SCT rendent compte de l’administration publique centrale.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Accroître l’embauche de personnes autochtones dans la fonction publique fédérale en mettant en œuvre des initiatives en matière de recrutement découlant de la stratégie : Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation qui soutiennent les modifications de la <i>Loi sur l’emploi dans la fonction publique</i> ainsi que la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>. Programme : Services de recrutement et d’évaluation	Indicateur de rendement : Pourcentage de postulants qui se sont identifiés comme autochtones Point de départ : 3,2 % en 2021-2022 Cible : Au moins 3,8 %	Le projet Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation, guidé par l’esprit de la déclaration des Nations unies est une stratégie pangouvernementale visant à réduire et à supprimer les obstacles à l’emploi dans la fonction publique rencontrés par les peuples autochtones. Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts dans le cadre de l’Appel à l’action contre le racisme, pour l’équité et l’inclusion, afin de nommer, parrainer, soutenir et recruter des employés et des candidats autochtones à des postes de direction dans la fonction publique fédérale. Objectifs ou ambitions pertinents : Cadre canadien d’indicateurs (CCI) Ambition/objectif : Les Canadiens vivent à l’abri de la discrimination et les inégalités sont réduites.	Résultat de l’indicateur : 2,8 % au cours de l’exercice financier 2024 à 2025. Notes : La cible de 3,8 % n’a pas été atteinte. Bien que la cible de 3,8 % pour le pourcentage d’employés qui se sont auto-identifiés comme Autochtones ait été atteinte avec un résultat réel de 5,3 %, l’indicateur ci-dessus concernant le pourcentage de candidats n’a pas été atteint. L’autodéclaration ne fait pas partie du profil du candidat et elle doit être produite pour chaque demande d’emploi. Il est très probable que cette étape soit souvent omise. Toutefois, on rappelle explicitement aux candidats l’exigence de faire une autodéclaration durant le processus de demande d’emploi sur le site Emplois GC, ce qui renforce l’importance de cette étape

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				pour favoriser des pratiques d’embauche équitables et inclusives.
Mettre en œuvre les exigences de la stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones	Mettre en œuvre les procédures obligatoires pour les contrats attribués aux entreprises autochtones, conformément à l’annexe E de la <i>Directive sur la gestion de l’approvisionnement</i> .	Indicateur de rendement : Pourcentage de la valeur totale des contrats attribués à des entreprises autochtones. Point de départ : 1,31 % (exercice financier non disponible) Cible : Au moins 5 %	Nous utiliserons les ressources disponibles pour atteindre cet objectif d’ici 2025 en suivant les procédures obligatoires et volontaires pour les contrats attribués aux entreprises autochtones, conformément à l’annexe E de la <i>Directive sur la gestion de l’approvisionnement</i> . Pour ce faire, nous comptons : • respecter la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones; • respecter les règles, procédures et règlements des traités modernes dans les régions faisant l’objet d’une revendication territoriale globale; • participer à la formation offerte par Services aux Autochtones Canada; • utiliser le document d’orientation provisoire sur les contrats attribués aux entreprises autochtones pour obtenir	Résultat de l’indicateur : 11 % au cours de l’exercice financier 2024 à 2025. Notes : La cible de 5 % a été atteinte.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			d’autres conseils afin d’atteindre cet objectif, à tout le moins Objectifs ou ambitions pertinents : Cadre canadien d’indicateurs (CIF) Ambition/objectif : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.	



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD : La CFP se conforme à la Stratégie pour un gouvernement vert, qui décrit des mesures précises visant à permettre une consommation responsable dans le cadre de nos activités. Les impacts environnementaux sont pris en compte et intégrés dans nos achats de biens et de services.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Renforcer les critères d’achats écologiques - Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant un impact environnemental important ; veiller à ce que les critères soient inclus dans les marchés publics ; et soutenir l’écologisation des marchés publics, notamment par des conseils, des outils et des formations à l’intention des employés du service public. [Réf. Explorer nos 17 objectifs].	Les spécialistes des achats fourniront des conseils et des recommandations sur les stratégies d’achat incluant des considérations environnementales telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les technologies propres et l’élimination des plastiques inutiles à usage unique. [Réf. 4.3.4.7]. Programme : Services d’approvisionnement, services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des fournitures de bureau de base achetées par la CFP considérées comme certifiées conformes à une norme environnementale reconnue. Point de départ : 45 % en 2021-2022 Cible : Au moins 50 %	Les marchés publics écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d’achat et sont censés inciter les fournisseurs à réduire l’impact environnemental des biens et des services qu’ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d’approvisionnement. Stratégie fédérale de développement durable : FSDD : Objectif 12: Réduire les déchets et passer à des véhicules à zéro émission SDGS : 12.7: Promouvoir des pratiques durables en matière de marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Résultat de l’indicateur : 41 % au cours de l’exercice financier 2024 à 2025. Notes : La cible de 50 % n’a pas été atteinte. La CFP a cessé d’acheter des planificateurs, des agendas et d’autres produits à base de pâte de bois, qui constituaient auparavant la principale catégorie de fournitures certifiées écologiques achetées en grande quantité. Pour contribuer à l’atteinte de cette cible, la CFP continuera de fournir des orientations et de mettre l’accent sur l’achat de fournitures de bureau certifiées conformes aux normes environnementales reconnues.
Renforcer les critères d’achats écologiques - Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à	Vérifier que tous les spécialistes de l’approvisionnement sont formés aux achats écologiques (par	Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l’approvisionnement formés	Les marchés publics écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions	Résultat de l’indicateur : 100 % au cours de l’exercice financier 2024 à 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
effet de serre pour les biens et services ayant un impact environnemental important ; veiller à ce que les critères soient inclus dans les marchés publics ; et soutenir l’écologisation des marchés publics, notamment par des conseils, des outils et des formations à l’intention des employés du service public. [Réf. Explorer nos 17 objectifs].	exemple, le cours de l’École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques, ou l’équivalent) dans l’année qui suit leur identification. Programme : Services d’approvisionnement, services internes	aux achats écologiques dans l’année qui suit leur identification. Point de départ : en 2022-2023, 100 % des spécialistes en approvisionnement sont formés aux achats écologiques. Cible : 100 % des spécialistes de l’approvisionnement reçoivent une formation aux achats écologiques dans l’année qui suit leur identification.	d’achat et sont censés inciter les fournisseurs à réduire l’impact environnemental des biens et services qu’ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d’approvisionnement. Objectifs ou ambitions pertinents : Cadre canadien d’indicateurs (CCI) Ambition : Les Canadiens consomment de manière durable. Indicateur CIF : 12.2.1 Proportion d’entreprises ayant adopté des activités de protection de l’environnement et des pratiques de gestion sélectionnées. Objectif du cadre d’indicateurs mondiaux (CIG) : 12.7 Promouvoir des pratiques durables en matière de marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Notes : La cible de 100 % a été atteinte.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD : La CFP prend des mesures pour réduire les risques climatiques qui concernent ses actifs, ses services et ses activités. En consommant des produits plus modernes et efficaces sur le plan énergétique, nous atténuons les risques liés au changement climatique. L'augmentation du développement et de l'adoption des technologies comprend également des actions visant à faire progresser l'adaptation au changement climatique et à renforcer la résilience aux effets du climat.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la stratégie d’écologisation du gouvernement par des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des activités du gouvernement.	Réduire la consommation d’énergie des serveurs et autres appareils. Programme : Technologie de l’information, services internes	Indicateur de rendement : Nombre de serveurs consommateurs d’énergie mis hors service d’ici 2027. Point de départ : 281 en 2022-2023 Cible : Réduire le nombre total de serveurs d’au moins 84	Ces indicateurs mesurent dans quelle mesure la CFP contribue à la réalisation des efforts collectifs décrits dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2023-2027. L’objectif consiste à réduire, consolider et moderniser les systèmes et les serveurs de la CFP. Cela permettra de réduire notre empreinte énergétique et notre contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs ou ambitions pertinents : Cadre canadien des indicateurs Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Indicateur du CIC : 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre. Cible du CMI : 13.2.2 Total des émissions de gaz à effet de serre par an.	Résultat de l’indicateur : Au cours de l’exercice 2024 à 2025, 10 serveurs ont été mis hors service. Cela s’ajoute aux 124 serveurs mis hors service l’année précédente, portant le total cumulatif à 134 serveurs mis hors service depuis le lancement de l’initiative en 2023-2024. Notes : La cible de réduction d’au moins 84 du nombre total de serveurs a été atteinte avec succès. De plus, 77 serveurs ont été modernisés. Ils ont migré et sont passés à une infrastructure plus récente et plus écoénergétique.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la stratégie d’écologisation du gouvernement par des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des activités du gouvernement.	Réduire la consommation d’énergie des serveurs et autres appareils. Programme : Technologie de l’information, services internes	Indicateur de rendement : Nombre de tours et d’ordinateurs personnels d’examen remplacés d’ici 2027 par des appareils à faible consommation comme les clients zéro et les clients légers. Point de départ : 276 en 2022-2023 Cible : Remplacer 276 appareils existants par 66 modèles à haut rendement énergétique.	Ces indicateurs mesurent dans quelle mesure la CFP contribue à la réalisation des efforts collectifs décrits dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2023-2027. L’objectif consiste à réduire, consolider et moderniser les systèmes et les serveurs de la CFP. Cela permettra de réduire notre empreinte énergétique et notre contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs ou ambitions pertinents: Cadre canadien des indicateurs Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Indicateur du CIC : 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre. Cible du CMI : 13.2.2 Total des émissions de gaz à effet de serre par an.	Résultat de l’indicateur : Au cours de l’exercice 2024-2025, 276 appareils existants ont été remplacés par 66 modèles écoénergétiques. Notes : La cible de remplacement de 276 appareils existants par 66 modèles écoénergétiques a été atteinte.
Mettre en œuvre la stratégie d’écologisation du gouvernement	Réduire la consommation d’énergie des serveurs et autres appareils.	Indicateur de rendement : Nombre de moniteurs de salle d’examen	Ces indicateurs mesurent dans quelle mesure la CFP contribue à la réalisation des	Résultat de l’indicateur : Au cours de l’exercice 2024 à 2025, 276 appareils

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
par des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des activités du gouvernement.	Programme : Technologie de l’information, services internes	remplacés par des modèles modernes à haut rendement d’ici 2027. Point de départ : 276 en 2022-2023 Cible : Remplacer 276 appareils existants par 66 modèles à haut rendement énergétique	efforts collectifs décrits dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2023-2027. L’objectif consiste à réduire, consolider et moderniser les systèmes et les serveurs de la CFP. Cela permettra de réduire notre empreinte énergétique et notre contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs ou ambitions pertinents: Cadre canadien des indicateurs Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Indicateur du CIC : 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre. Cible du CMI : 13.2.2 Total des émissions de gaz à effet de serre par an.	existants ont été remplacés par 66 modèles écoénergétiques. Notes : La cible de remplacement de 276 appareils existants par 66 modèles écoénergétiques a été atteinte.

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de la CFP soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la stratégie d’écologisation du gouvernement par des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des activités du gouvernement.	Conformément à nos objectifs de développement durable, la CFP met en œuvre son initiative de mise hors service du véhicule de l’État. Cette initiative vise à réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre créées par le parc automobile en retirant de manière responsable et en éliminant l’utilisation de l’unique véhicule de l’État de la CFP. Cet effort souligne notre engagement à réduire l’impact sur l’environnement et à faire progresser les objectifs de développement durable.	Indicateur de rendement: Nombre de véhicules de l’État appartenant à la CFP Point de départ : Zéro véhicule de l’État en 2024-2025 Cible : Maintenir le nombre de véhicules de l’État à zéro	La principale ambition de cette initiative est de réduire les émissions de gaz à effet de serre créées par le véhicule de l’État d’ici 2024-2025. Cela soutiendra notre stratégie de durabilité plus large en réduisant les émissions de carbone et en contribuant aux objectifs environnementaux à long terme de la CFP.	Résultat de l’indicateur : Zéro véhicule de l’État. Notes : L’objectif de maintenir le nombre de véhicules de l’État à zéro a été atteint.

Intégration du développement durable

La CFP continuera dans l'avenir à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations de la CFP sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée (voir [ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les effets sur l'environnement (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

La CFP n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2024-2025.

